

# complexe aquatique couvert

Pose de la première pierre



# DOSSIER DE PRESSE

Samedi 21 Janvier 2012

# COMPLEXE AQUATIQUE COUVERT DU GRAND CAHORS

Pose de la première pierre

## POURQUOI UN NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE ?

La piscine d'hiver de la Croix de fer construite en septembre 1973 doit aujourd'hui être remplacée. Agé de quarante ans, cet équipement désormais obsolète est en fin de vie. Au delà de l'amélioration de l'offre et des conditions d'accueil des usagers, c'est l'existence même d'une piscine couverte dans le Sud du Lot, qui était posée. Ainsi c'est un complexe plus moderne, plus écoresponsable et surtout plus adapté à l'évolution des pratiques sportives qui va voir le jour.

## LE CHOIX DU SITE DE CABESSUT

C'est le bureau d'études chargé des études préalables qui a conclu, en accord avec les élus, que le choix de Cabessut était le plus opportun pour installer ce nouveau complexe aquatique, pour plusieurs raisons :

- Position centrale à l'échelle du territoire de l'agglomération (temps d'accès moyen équilibré des différents points du territoire)
- La desserte en transports en commun et l'accès piéton et cycles est possible pour un grand nombre d'utilisateurs. Ceci d'autant plus qu'aujourd'hui, un plan de déplacements sur le quartier de Cabessut et de Terre Rouge est en cours de constitution pour encourager ces modes de déplacements alternatifs à la voiture.
- Proximité de plusieurs équipements sportifs, du service des sports, d'un logement de gardien, locaux et moyens mutualisables (bureaux, salles, stationnement ...) favorable à l'optimisation du fonctionnement des équipements.

**UN BÂTIMENT DE PLUS DE 3000 M<sup>2</sup> DEDIE À LA PRATIQUE SPORTIVE, LA DÉTENTE ET LA CONVIVIALITÉ OUVRIRA SES PORTES EN 2013**

# UN PROJET DÉDIÉ À LA PRATIQUE DE TOUS LES SPORTS AQUATIQUES

## LE TRAVAIL DU COMITÉ DE PILOTAGE : CONCERTATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Le projet de complexe aquatique couvert est conduit par un Comité de pilotage composé :

- > d'élus (Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE , Alain SAN JUAN , Michel SIMON, Didier MERCEREAU et Serge NOUAILLES)
- > de M. BOURRICAUD (DDJS),
- > et de techniciens des services de l'aménagement opérationnel techniques et du service des sports.

Ce Comité de pilotage a travaillé dans un esprit de transparence avec une concertation régulière auprès des clubs (OSGC) et des riverains.

Il a également voulu s'enrichir de l'expérience des collectivités qui ont récemment entrepris un projet de construction de complexe aquatique au travers de visites sur site : Aurillac, Villefranche, Vichy, Colomiers et Castres.

Ainsi, accompagné par un groupement pluridisciplinaires (urbanistes, environnement, ...), le comité de pilotage a établi un projet qui permet la pratique des sports nautiques par le plus grand nombre.

## UN COMPLEXE AUX MULTIPLES ACTIVITÉS UNIQUE SUR LE DÉPARTEMENT

Quatre espaces dédiés à de multiples activités sont prévus :

- > Un espace sportif de compétition doté de 6 lignes d'eau très modulable et de profondeur variable pour les sports nautiques pratiqués sur le territoire : natation, natation synchronisée, plongée, hockey subaquatique, etc
- > Un espace polyvalent d'apprentissage et de loisirs (280 m<sup>2</sup>) et un toboggan
- > Un espace de détente (hammam, sauna etc...)
- > Un espace d'accueil

Cette multiplicité des espaces permettra la « cohabitation » de différentes activités et autorisera des plages d'ouverture au public plus importantes.

C'est la seule piscine dans le Lot qui offrira une telle multiplicité de sports et de loisirs nautiques dans un même espace, une particularité qui confirme la vocation départementale de ce futur bâtiment.

Cette option, qui consiste à regrouper le maximum de réponses en matière sportives et de loisirs, est pratiquée dans tous les nouveaux équipements de cette nature. Elle garantit l'élargissement des publics cibles, l'augmentation de la fréquentation (estimée à 60 000 entrées grand public par an contre 17 000 actuellement à la Croix de fer) et permet d'offrir au territoire un équipement attractif, notamment pour les jeunes, souvent en mal d'offre de loisirs. Elle favorisera donc le maintien sur Cahors des jeunes du département, parfois tentés par des offres extérieures au territoire.

# UN PROJET À L'INVESTISSEMENT ET AU FONCTIONNEMENT MAITRISES

## UN INVESTISSEMENT BIEN FINANCÉ

Le montant total des travaux est estimé à 9 550 000 € HT, et le montant global de l'opération est d'environ 12 000 000 € HT.

Le montant global des subventions devrait atteindre 30 % du montant global de l'opération.

Financier	Montant en €	%
Etat - FNADT section locale	24 182 €	0,2 %
Conseil régional de Midi-Pyrénées	1 128 000 €	9,2 %
Conseil général du Lot	1 128 000 €	9,2 %
Etat		
CNDS	650 000 €	5,3 %
DETR	650 000 €	5,3 %
Grand Cahors	8 745 813 €	71 %
<b>Total HT</b>	<b>12 325 995 €</b>	<b>100 %</b>

Parmi les récentes réalisations de complexes aquatiques en région, le projet du Grand Cahors se situe dans la moyenne des coûts constatés. Les investissements réalisés, il y a quelques années à Rodez ou au Puy en Velay, s'établissent à des valeurs comparables.

## UNE GESTION OPTIMISÉE

- Augmentation de la fréquentation et des recettes par la cohabitation de divers utilisateurs grâce à la juxtaposition de nombreuses activités (natation sportive et activités de loisirs et de détente).
- Diminution des coûts de fonctionnement grâce au regroupement des lieux de pratique sportive qui permettra de mutualiser les moyens humains et techniques.

## UN FONCTIONNEMENT DURABLE ET MAÎTRISÉ

- Démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE)
- Utilisation des énergies renouvelables (réseau chaleur bois, solaire thermique) qui réduiront les coûts de fonctionnement (chauffage).
- Utilisation de l'inox pour les bassins qui limitera les coûts d'entretien et permettra également un gain de temps au niveau de la construction.

# LE CALENDRIER DES TRAVAUX

- > 21 janvier 2012 : pose de la première pierre
- > Mai 2012 : pose de la charpente
- > Février 2013 : pose des bassins en inox
- > Livraison du bâtiment : avril 2013
- > Ouverture au public : septembre 2013